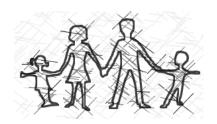
http://clg-charles-de-gaulle-bu.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article958



Le fonds social

- Espace parents -



Date de mise en ligne : jeudi 26 janvier 2023

Copyright ${\mathbb O}$ Site du collège Charles de Gaulle - 28410 Bû - Tous droits

réservés

Le fonds social

Le fonds social a pour objectif d'aider les familles à régler le montant de la demi-pension, les frais de sorties ou de séjours pédagogiques n'ayant pas un caractère obligatoire ainsi que toute autre dépense liée à la scolarité de l'enfant (fournitures scolaires, autre...).

Le fonds social doit contribuer à assurer l'égalité de tous dans l'accès aux activités scolaires.

Chaque famille désirant demander à bénéficier du fonds social doit retirer un dossier auprès de l'assistante sociale ou de la secrétaire en l'absence de celle-ci.

Ci-joint, les conditions d'attribution et fonctionnement de la commission.